LES ASSURANCES DU MINISTÈRE N'ONT PAS SUFFI

Les lycéens ne décollèrent pas

Les élèves des classes de terminale ne sont toujours pas rassurés. La note envoyée lundi à l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire n'a visiblement pas eu l'effet escompté. Même s'ils ont repris les cours, la tension reste palpable dans beaucoup de lycées.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - L'idée d'une seconde marche sur Alger est évoquée mais n'a toujours pas reçu l'aval de l'ensemble des représentants des lycéens, hier. Beaucoup d'entre eux se disent sceptiques par rapport à la note envoyée par la tutelle qui, disent-ils, ne porte pas le cachet du ministère de l'Education.

Toujours en effervescence, les lycéens de plusieurs établissements continuent de faire part de leur inquiétude relative au déroulement de l'examen du baccalauréat prévu le 3 juin prochain. Ils réclament une réduction du rythme au niveau des classes, considérant que les enseignants vont trop vite et ne respectent pas le rythme des élèves qui affirment ne pas toujours comprendre.

En réponse à cette doléance, le ministère de l'Education a dans la note adressée aux chefs des établissements secondaires demandé aux professeurs d'éviter d'aller trop vite dans un souci de finir les programmes au détriment des élèves.

Auparavant, le ministère de l'Education s'était montré rassurant, rappelant que les modalités de l'examen du baccalauréat 2012 étaient les mêmes que les années précédentes.

Un communiqué rappelait que les enseignements dispensés aux classes de terminale prendront fin le jeudi 10 mai 2012 au soir, alors que l'examen blanc du baccalauréat sera finalisé avant cette date, affirmant que les sujets du baccalauréat ne porteront que sur les cours «effectivement dispensés» et que la commission nationale de suivi des programmes arrêtera à la date du 10 mai, pour chaque filière et pour chaque matière, les seuils fixant les limites du programme de référence destiné à l'élaboration des sujets d'examen du baccalauréat et qui sera, dans le même temps, porté à la connaissance des candidats.

L'inquiétude des lycéens est restée intacte. Ils demandent au ministère de l'Education de reculer la date de l'examen et de leur communiquer dans les meilleurs délais le seuil des cours à réviser en vue de l'examen.

N. I.

Photo : Samir Sid

Les lycéens toujours dans l'expectative.

LES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES REVIENNENT À LA CHARGE

Grève et blocage des examens

Reprise de la grève dès aujourd'hui dans les CHU. Les hospitalo-universitaires renouent avec la contestation. Dès dimanche, ils boycotteront des examens de médecine, de pharmacie et de chirurgie dentaire.

Le syndicat national des médecins chercheurs et hospitalo-universitaires revient à la charge.

Dès aujourd'hui, les soins ne seront pas assurés au niveau des CHU tandis que les examens de médecine, de pharmacie et de chirurgie dentaire prévus dès le début de la semaine prochaine seront boycottés. C'est le conseil national extraordinaire tenu jeudi dernier qui a pris la décision de durcir le mouvement qui avait débuté par une grève cyclique de trois jours perturbant le fonctionnement des CHU. La réaction du ministère de la Santé ne s'était pas fait attendre. Une plainte avait été déposée et la justice avait, sans surprise, déclaré la grève illégale. Une démarche décriée par le syndicat mais fidèle à sa logique, le département d'Ould Abbès a déjà donné instruction pour que des ponctions sur salaire soient effectuées de manière systématique. Des menaces qui n'ont pas fait fléchir le syndicat qui a maintenu son appel à la grève. Les hospitalo-universitaires continuent de dénoncer la pénurie quasi chronique des médicaments au niveau des CHU et qui n'est pas sans conséquences sur leurs conditions de travail. Un dossier sur lequel le syndicat s'est prononcé à plusieurs reprises, estimant qu'il n'était pas acceptable que la facture des médicaments soit en constante augmentation tandis que la pénurie devient endémique. Le syndicat appelle à la mise en place d'une commission d'enquête indépendante afin de déterminer les véritables causes de ces pénuries. Il revendique également la promulgation du régime indemnitaire. Les négociations autour de ce texte durent depuis trois années sans résultat probant. Pire encore, le syndicat a eu à constater lors des réunions avec la Fonction publique que la mouture négociée ne ressemblait en rien à celle qui lui avait été présentée au niveau du ministère de tutelle.

Le ministre de la Santé, réagissant à la grève entamée la semaine dernière, déclarait que son département avait «honoré tous ses engagements concernant les revendications des hospitalo-universitaires», les appelant à «la sagesse, à renoncer à la grève et à ne pas prendre le malade en otage».Force est de constater que son appel n'a eu aucun écho auprès des hospitalo-universitaires.

N. I.

LES REVALORISATIONS SALARIALES NE SONT PAS DE LEUR GOÛT

Colère des journalistes de la radio et de la télévision

Ça grogne du côté du 21, boulevard des Martyrs, à Alger. Habitués qu'ils sont à couvrir et à subir les événements, les journalistes de la radio et de la télévision en ont, eux-mêmes, créé un, ce mardi, et ce, en tenant un sit-in à l'intérieur même de leur établissement, suscitant la curiosité des passants.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - A l'origine de cette colère, nos confrères de la télévision et de la radio mettent en avant leur insatisfaction quant à la revalorisation salariale qui leur a été concédée, ceci en sus d'une vague campagne d'intimidation et de menaces de licenciement dont auraient été victimes, notamment les membres des conseils syndicaux des deux entreprises. Et ils l'ont fait savoir, ce mardi, bruyamment, en tenant un sit-in devant leur direction au cours duquel ils ont crié leur grogne et fait part de leur détermination à faire valoir leurs préoccupations, loin d'être prises en charge comme ils le souhaitent. Ainsi et au moment où la tutelle, le ministère de la Communication, proposerait un point indiciaire de 40 DA, ce qui donnerait un salaire net de 55 000 DA pour un journaliste stagiaire, les journalistes de la télévision et de la radio veulent, eux, un point indiciaire de 71 DA, soit un salaire de base de 75 000 DA.

Et ce n'est pas le seul point de divergence entre les deux parties puisque au moment où la tutelle parle d'une revalorisation salariale effective à partir du 1er janvier courant sans effet rétroactif, les journalistes revendiquent un effet rétroactif à partir du 1er janvier 2008, comme toutes les autres corporations auxquelles des concessions salariales ont été concédées, affirme, sous couvert de l'anonymat, un membre du conseil syndical de l'ENTV. Celui-ci dit ne pas comprendre le refus de la tutelle de les mettre sur un pied d'égalité avec les fonctionnaires de la Fonction publique. «Pourtant, notre employeur est une EPIC, donc générateur de profits», arguera-t-il, non sans affirmer qu'il est question aussi de l'amélioration des conditions de travail des journalistes de la radio et de la télévision avec, notamment, dira-t-il, «l'acquisition de nouveaux équipements». «Promesse nous a été faite d'honorer ce point avant les prochaines élections législatives», dira un journaliste de la télévision.

Différends avec les journalistes de l'APS

Cela dit, l'absence des journalistes de l'APS au sit-in d'hier, alors qu'ils ont, jusqu'ici, mené les négociations depuis mai dernier avec leurs collègues de la télévision et de la radio, n'était pas passée inaperçue. La raison est que le syndicat des journalistes de l'agence officielle ne serait pas aussi exigeant. Selon Mustapha Aït-Mouhoub, secrétaire général du Conseil syndical des journalistes de l'APS, la trentaine de réunions de travail avec la tutelle qui ont jalonné les conciliabules depuis mai dernier sont à un stade avancé.

Pour preuve, dira-t-il, pas plus loin que ce lundi, une réunion s'est tenue au siège du ministère de la Communication en présence du chef de cabinet de Mehal, du SG de la Centrale syndicale et d'un représentant du SNJ.

Un conclave au cours duquel le bilan de ces longs pourparlers autour de la grille de référence des salaires des médias publics a été établi. Une grille portant sur 3 volets : la carrière, le régime indemnitaire et le point indiciaire et définissant sur 37 articles pas moins de 30 postes, du stagiaire à l'éditorialiste, expliquera Aït-Mouhoub, qui dira qu'il ne restait à cet accord que l'habillage juridique qui servira de prélude aux conventions de branches qui tiendront compte des spécificités de chaque poste.

Ne restait, cependant, comme le reconnaîtra notre interlocuteur, qu'un point d'achoppement : le point indiciaire fixé par la tutelle à 40 DA alors que les syndicats le veulent à 45 DA, ce qui donnera un salaire net de 60 000 DA, soit celui d'un médecin généraliste, «comme c'est le cas en France», dira encore le secrétaire général du conseil syndical des journalistes de l'APS.

D'où la différence de taille avec la revendication des syndicats des journalistes de la radio et de la télévision. Ecart que Aït-Mouhoub dit ne pas saisir, se contentant d'affirmer que les choses devant rentrer dans l'ordre tout prochainement.

M. K.